

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES

6 avril 2010

Présents : Raymond GAGNE (CCAS), Raphaël ALLIRAND, Agnès BADIOU (CCAS), Paul CHANAL (CCAS), Philippe GENTES, Jean GIBERT, Marie Pierre GIBERT (CCAS et secrétaire de Mairie), Stéphanie LAC (CCAS), Yoann PERBET et Marie POINTEAU (CCAS).

Florence GIROUD et Claudius JAMON : membres du CCAS (jusqu'à 21h15).

Excusé : Raymond CHENEVERT

Absent : Yves GIRE

Secrétaire de séance : Marie POINTEAU

Début de séance 21 h

- **Signatures des Registres de Délibération**

Signature des registres des délibérations prises le 16 mars 2010.

- **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Les comptes de 2009 sont étudiés, il y eu très peu d'opérations.

Les membres du CCAS approuvent le compte administratif 2009 du CCAS.

Dans le budget 2010 du CCAS, une subvention de 500 € est accordée par la Mairie, ainsi qu'un don de 70 € correspondant au solde du Comité des Fête pour combler un léger déficit des années précédentes. Les dépenses prévues sont pour l'URSSAF et pour combler le petit déficit des années précédentes.

Les membres du CCAS approuvent le budget 2010 du CCAS.

- **Vote du compte administratif 2009**

Le compte administratif de 2009 est étudié et analysé.

Le Conseil vote à l'unanimité le Compte administratif 2009.

- **Budget Primitif 2010**

Le Maire Raymond Gagne présente le projet de budget primitif 2010 qui doit être débattu et voté par le Conseil municipal, et qui est la traduction financière des choix politiques engagés par la commune. Les différents postes du budget sont passés en revue. Le Maire Raymond Gagne apporte les éclaircissements nécessaires. Par rapport aux budgets des années précédentes, certaines évolutions importantes sont à noter, en particulier les conséquences de la suppression de la taxe professionnelle ainsi que la prise en compte des emprunts réalisés par la commune.

Pour rappel **concernant la taxe professionnelle**, ces dernières années et jusqu'à 2009, le montant total de la taxe professionnelle perçue par la commune de Moudeyres s'élevait à 3400 €. Cette somme est très faible. En effet, par rapport à la part payée par les entreprises, les communes ne percevaient qu'une partie de la somme, le reste étant perçu par d'autres collectivités territoriales. Et peu d'entreprises (les seules domiciliées sur la commune) paient la taxe professionnelle à Moudeyres.

A compter de 2010, et compte tenu de la suppression de la taxe professionnelle et de son remplacement par un dispositif qui va prochainement entrer en vigueur, un système de compensation est mis en place. L'Etat compense la taxe professionnelle en versant pour 2010 une somme équivalente à celle perçue en 2009 soit 3400 €.

A cette somme devraient s'ajouter les recettes liées au parc éolien. Dans le cadre de la convention signée entre les mairies de Freycenet la Tour, Moudeyres et la Communauté de communes en 2007, l'équivalent de la taxe professionnelle de l'éolien sera versée à la Communauté de Communes (ce qui permet de toucher une somme plus importante que si la taxe éolienne avait été versée directement aux communes). La communauté de communes reversera alors environ 36 000 € à Moudeyres, 26 000 € à Freycenet la Tour et 44 000 € pour la CCPM.

Quelques commentaires sur **le budget investissement dépenses** avec les principaux postes prévus :

Paiement des travaux de menuiserie de l'Assemblée : 40 000 €.

Achat de la Maison de Langlois : 158 000 €

Construction des 3 pavillons : 300 000 €.

Chaume de la Ferme Perrel : 40 000 €.

Divers travaux de voirie : 50 000 €

Enfin une enveloppe de 22 000 € est budgétée pour divers travaux : les gîtes, l'Eglise, l'éclairage de la Vialette, ...

Le montant total **investissement dépenses est de 616 000 €.**

Quelques commentaires sur **le budget investissement recettes** qui va permettre de réaliser les investissements prévus :

L'autofinancement est en particulier possible grâce à l'excédent investissement de 2009 reporté de 21 147 € et l'excédent fonctionnement 2009 de 43 153 €.

Le montant des différentes subventions attendues s'élève environ à 95 000 €.

45 000 € de réserve parlementaire ont été octroyés pour le parement pierres des pavillons, le hall de la Mairie et l'achat de la maison de Langlois.

Enfin la souscription d'un emprunt de 362 800 € est prévue.

Le budget primitif n'a pas pris en compte la taxe due par l'éolien, en l'absence d'une confirmation officielle le jour du vote du budget.

Le montant total **investissement recettes est de 616 000 €** et équilibre le budget dépenses.

Quelques commentaires sur **le budget fonctionnement**

Il est relativement semblable à celui de 2009, il s'élève à 108 673 €.

Le Conseil vote à l'unanimité le Budget 2010.

Le compte administratif 2009 et le budget primitif 2010 peuvent être consultés à l'intérieur de la Mairie.

- **Questions diverses**

Demande d'adhésion des communes de SALETTES et ALLEYRAC à la Communauté de Communes du Pays du Mézenc ras

La communauté de Communes du Pays du Mézenc a reçu les deux délibérations des communes favorables à leur adhésion à la CCPM ainsi qu'une demande officielle de la part des deux maires. Il s'agit d'une procédure identique à celle d'une modification de statuts.

Le conseil municipal délibère favorablement sur ces deux adhésions et autorise le Maire à conduire la procédure prévue par l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dénomination de la Communauté de Communes du pays du Mézenc

En lien avec l'extension du territoire de la Communauté de Communes sur le secteur de la haute vallée de la Loire, depuis quelques mois les élus réfléchissent à une modification du nom de la Communauté de Communes du Pays du Mézenc.

En droite ligne du travail réalisé par l'OTI qui s'appelle depuis janvier 2010 **OTI mezenclairesauvage**, il est proposé de faire évoluer le nom de la Communauté de Communes. Pour mémo, l'exécutif du 18 décembre 2009 c'est prononcé de manière favorable pour la dénomination '**CC du Mézenc et de la Loire Sauvage**'. Ceci permet d'avoir une cohérence entre les deux entités : communauté de communes et O.T.I.

Le Conseil municipal donne son accord sur le choix de ce nom : « Communauté de Communes Mézenc Loire sauvage ».

Convention entre la Commune de Moudeyres et l'Association des amis de la ferme des Frères Perrel

Conformément à la décision commune du Conseil municipal et du Président de l'Association des Amis de la Ferme Perrel, une convention doit être signée entre la Ferme et la Mairie pour aider à la prise en charge des gros travaux ; cette convention se traduira par l'établissement d'un loyer payé par l'Association de 6 000 € par an.

Demande de subvention par l'OTI pour « respirando »

La Mission Départementale de Développement Touristique de Haute Loire organise une manifestation d'envergure, dans le cadre de « *respirando* », image touristique forte du département. L'important plan de communication est tourné vers les villes de Lyon, Saint Etienne, Clermont Ferrand, Mende, Aubenas, etc.

Le premier weekend du mois « *respirando* », les 29 et 30 mai 2010, aura lieu sur le Massif du Mézenc. Le dimanche 30 mai aura lieu à Moudeyres un rassemblement avec présentation des sites touristiques et culturels de notre territoire.

L'OTI nous sollicite pour une aide financière qui permettra d'engager une personne sur plusieurs semaines en amont afin de mettre sur pied une organisation qui sera bénéfique pour notre territoire. Une demande similaire a été faite à l'association des commerçants des Estables, ainsi qu'aux mairies de Chaudeyrolles et des Estables.

Le conseil municipal délibère favorablement et accorde une subvention exceptionnelle de 250 €.

- **Prochaine date**

Les réunions de chantier des pavillons se déroulent tous les jeudis à 11 h 15, les membres du conseil municipal sont invités à s'y rendre.

Fin de séance 22 h 45